



Compte-rendu du 2ème conseil de promotion des inspecteurs élèves du 27 mars 2019

FINANCES

Le second conseil de promotion de la scolarité 2018-2019 s'est tenu le mercredi 27 mars 2019 à l'ENFIP Noisiel en salle AUDIFFRET de 9h à 13h.

Les organisations syndicales ont tout d'abord lu leurs liminaires.

La direction de l'ENFIP et Mr RAMIR, directeur de la formation initiale, ont précisé les points suivants :

Le projet de mutation concernant l'affectation des inspecteurs stagiaires sur les emplois de centrale et en directions nationales et spécialisées ne sera publié que le 7 mai. L'ENFIP est en relation avec le bureau de M. MARIN afin d'avancer la date de publication du projet mais sans garantie de résultat.

Une réunion aura lieu le 16 avril durant laquelle ce sujet sera évoqué. L'ENFIP a peu de compétence sur toutes les problématiques RH, mais elle apporte des éléments de réponses quand cela est possible.

L'absence de réponse (RH et direction) à la pétition est une doctrine de l'Administration.

Il est en revanche impossible de donner des autorisations d'absences de l'ENFIP avant le 3 mai pour des recherches de logements.

Il n'y aura pas de congés en stage, mais nous serons à la pointeuse avec les jours RH.

Bilan intermédiaire de la scolarité des A

71% des stagiaires se disent satisfaits ou très satisfaits de la partie socle de la scolarité... selon les résultats du questionnaire soumis aux stagiaires.

La critique unanime par les OS de l'assimilation des « passables » à « satisfaisant » a été rejetée par l'administration comme insolente et très désagréable envers l'ENFIP.

L'ENFIP se félicite de ce bilan tout en reconnaissant que tout n'est pas rose et juge impertinentes les critiques des supports de cours qui sont une œuvre collective de l'équipe enseignante.

L'utilisation des applications informatiques lors des enseignements est une grande avancée selon l'ENFIP.

Les élus **CFDT-CFTC** mettent en avant des problèmes récurrents de communication de la part de l'ENFIP. La publication un mois à l'avance des dates de passages à l'oral est à ce titre salué comme un beau contre-exemple. L'absence de notification de la publication du memo de la paye

stagiaire est critiquée (les autres OS découvrent d'ailleurs cette mise à jour lors de notre remarque...) entre autres exemples.

Les affectations

Malgré ce qui est écrit dans les textes, le poste d'affectation en septembre pourrait différer de celui du stage, comme ce pourrait être le cas dans le 93 ou encore le 95 !! L'enseignement du tronc commun du bloc devrait permettre au stagiaire de s'adapter à ce poste.

Le statut d'ALD est en cause, mais cela relève du bureau RH. L'ENFiP fait confiance aux DDfip pour éviter des déplacements mais avoue son impuissance totale. En cas de déplacement, des FDD seront normalement possibles en septembre sur l'enveloppe locale.

La note relative au stage probatoire et au dispositif d'évaluation des unités de compétences correspondantes devrait paraître dans les prochains jours, puisque son contenu doit être validé par les bureaux RH de la centrale. Un tableau synoptique permettra au chef de service d'évaluer le stagiaire à la mi-juin puis fin juillet, en concertation avec le stagiaire. Les critères d'évaluation seront larges comme la réalisation des gestes métiers-types. Les deux unités de compétences d'intégration au service et de gestes techniques ne seront pas évaluées grâce aux appréciations allant de non-acquis à acquis plus.

Un tuteur est obligatoirement nommé ainsi qu'un référent enseignant de l'école. Le chef de service n'aura pas accès aux notes de la scolarité. Un livret qui sera transmis aux tuteurs est en cours d'élaboration. Une unité est largement orientée envers les cas toxiques pour éviter des éventuelles titularisations de psycho/sociopathes.

Par ailleurs, une formation complémentaire obligatoire sera organisée pour les blocs contrôle fiscal notamment, à compter du mois de septembre. Les spécialités non abordées dans les différents blocs (effectifs insuffisants) feront systématiquement l'objet de formations complémentaires en local, à Noisiel ou même dans le bureau métier ad hoc de Bercy (GP). La jointure sera assurée par le dispositif de formation continue.

Pour ce qui est du problème de l'exigence par la DLF d'entretiens en présentiel pour des stagiaires de Clermont en semaine, l'ENFiP rappelle qu'elle doit être prévenue afin de contacter le bureau concerné afin d'organiser un entretien en visio-conférence.

Formation bloc

La densité du bloc a été largement abordé. La direction étudie la possibilité d'avancer le début du bloc en décembre. Les audits sont en cours ainsi qu'une réflexion pour l'aménagement suite aux remontées des enseignants et nos remarques. Les critiques sur la partition socle-bloc sont rejetées, ainsi que la problématique de la décontextualisation du socle. Le rééquilibrage entre le bloc et le socle est en cours d'étude.

Les contraintes liées au mouvement spécifique de mutation limite les possibilités de réformes. Les conférences de présentation des métiers pourraient être remplacées par un forum des métiers. La problématique de l'adéquation bloc-poste à profil pose question sur les calendriers : avant ou après les vœux de mutations ? La présentation est

particulièrement importante pour les externes.

La direction constate un manque de pédagogie en amont de sa part sur l'importance du socle pour le bloc. Le cas de la comptabilité en particulier est mis en avant.

La direction ne semble pas être persuadée de la pertinence de réduire le volume des fascicules de cours en se recentrant sur les points essentiels à retenir. Mettre une liste des points importants à retenir à la fin de chaque fascicule est d'abord rejeté comme source de moindre travail par les stagiaires.

L'insistance des OS amène la direction à reconsidérer cette position. Le rôle des enseignants est mis en avant sur ce point.

Des recrutements importants d'enseignants sont en cours pour faire face au surcroît de stagiaires dans les différents grades. L'enveloppe budgétaire n'avait pas été accordée pour notre scolarité !

Aucun stagiaire n'est en situation d'échec selon la direction, car tous les stagiaires ont validé au moins 4 unités de compétences. Seuls 31 stagiaires n'ont pas validé toutes les unités de compétences dont 3 en ont 2 non acquis.

Précision pour la scolarité actuelle : l'UC de comportement n'est pas réhabilitaire pour la validation de la formation théorique.

Le prochain conseil de promotion se tiendra le 25 juin à NOISY-LE-GRAND.

À Noisiel

Les élus au conseil de promotion des inspecteurs stagiaires

Adrien Chatenet et Daniel Dima